



## CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

### Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 26 mars 2024

*La séance a exceptionnellement lieu à la Grande salle, car il est prévu de présenter le nouveau Plan d'affectation communal (PACom). Les différents plans ont pu être fixés sur les murs, de part et d'autre.*

M. Alexandre Mottier, président, salue les conseillères et conseillers, le syndic, ainsi que les municipales et municipaux.

Il donne ensuite la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-conseillers ; M. John Schopfer est absent. Avec les trois nouveaux assermentés, il y aura en tout vingt-neuf conseillers.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il donne connaissance d'un ordre du jour légèrement modifié, qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Procès-verbal du 2 décembre 2023
5. Correspondance et communications du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Election d'un(e) vice-président(e)
8. Préavis N° 1/2024 – Adoption du Plan d'affectation communal PACom
9. Préavis N° 2/2024 – Demande de crédit pour la réfection du pont « Rose-Marie » à La Tine – Etape IV
10. Divers et propositions individuelles

### **3. Assermentations**

Suite au décès de M. Edouard Yersin, à l'élection de M. Alexandre Fivat à la Municipalité et la démission de M<sup>me</sup> Stefanie Delachaux, M<sup>mes</sup> Anne Marie Eyben et Barbara Savoy, ainsi que M. Benoît Peverelli sont assermentés. Après que le président les a accueillis au sein du conseil, ils sont chaleureusement applaudis.

### **4. Procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2023, reçu le 5 mars par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

## **5. Correspondance et communications du bureau**

Puis le président informe que, M. Alexandre Fivat, élu municipal le 4 février dernier, a été assermenté. La courte cérémonie a eu lieu le 27 février 2024, en salle de Municipalité, en présence de la Municipalité et du bureau du conseil. Et ce, afin qu'il puisse entrer en fonction.

Le président lit ensuite les lettres de démission de M. Alexandre Fivat et M<sup>me</sup> Stefanie Delachaux de leurs postes de conseillers communaux.

Il a en outre reçu une invitation de Pays-d'Enhaut Région (PERET) au 6A7 du jeudi 25 avril à Château-d'Œx, à l'Hôtel Roc et Neige. Au programme, la stratégie régionale de développement économique qui fixe, entre autres, le cadre de travail de PERET. Il y a des flyers à disposition pour les personnes intéressées.

## **6. Communications de la Municipalité**

Après avoir félicité les nouveaux conseillers et leur avoir souhaité la bienvenue, M. Jean-Pierre Neff, syndic, dit le plaisir d'accueillir un nouveau municipal au sein de la Municipalité. Quant à la nouvelle répartition des dicastères, M<sup>me</sup> Catherine Pilet, municipale, a repris ceux de M<sup>me</sup> Barbara Schopfer : les affaires culturelles, le Parc naturel régional, le tourisme, les transports publics, les constructions ; tandis que les siens ont été hérités par M. Alexandre Fivat : l'enseignement primaire et l'enseignement spécialisé, le temple et les cultes, le service des inhumations, la sécurité sociale et la santé.

M. le Syndic explique que, d'ici 2027, toutes les Communes vaudoises feront leur comptabilité selon le modèle comptable harmonisé MCH2. Il relève une nouveauté en ce qui concerne les durées d'amortissement : elles ont été validées par le Grand Conseil et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, elles sont définies par la loi, en fonction des thèmes. Désormais, dans les préavis, le conseil ne se prononce plus à ce sujet.

Le chantier du centre d'activités de Rossinière (CARoss), quant à lui, va prochainement débuter. Le temps des travaux, la surface du terrain de jeu sera légèrement diminuée, afin de laisser la place aux matériaux. Tout rentrera ensuite dans l'ordre.

Concernant la coopérative citoyenne liée à InfraRoss, après les quelques petits réglages faits par les juristes, les statuts sont pratiquement prêts. La coopérative va pouvoir se constituer.

M. Jean-Pierre Neff rappelle enfin la séance à laquelle sont conviés conseillères et conseillers le lendemain, en compagnie des conseils de Château-d'Œx et Rougemont. Ce sera l'occasion de découvrir la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) au Pays-d'Enhaut. Son volet stratégique sera, en temps voulu, validé par les conseils.

Quelques changements ont eu lieu au sein de l'Etat-Major du service du feu du Pays-d'Enhaut. M. Alain Karnstädt, municipal, informe que le commandant Julien Martin remplace le commandant Christophe Burkert, démissionnaire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Son remplaçant est le cap. Lionel Feurer, de Rougemont.

M<sup>me</sup> Catherine Pilet, municipale, évoque la stratégie régionale de développement économique, validée par la cheffe de département, M<sup>me</sup> Isabelle Moret. Elle mentionne la stratégie de transition vers un tourisme durable, qui va être mise en œuvre. Pour ce faire, la commission tourisme s'est muée en groupe de travail.

M. Antoine Martin, municipal, signale qu'une coupe de bois a lieu actuellement le long du chemin qui monte aux alpages du Cottard, dans le secteur Mamont-torrent des Planches. Une partie de ce bois sera utilisée pour la construction du centre CARoss.

Il ajoute que, durant l'hiver, l'entier de l'éclairage de la scène de la Grande salle a été remplacé et financé par l'intermédiaire du budget.

Au Pôle Santé (PSPE), M. Alexandre Fivat, municipal, a participé à son premier Conseil de fondation. Il informe que, concernant le bloc opératoire, des discussions sont en cours en vue d'une réouverture pour les endoscopies et la chirurgie ambulatoire. Les coûts d'investissements sont assurés par les Amis de l'hôpital. Du côté des soins à domicile, le CMS a terminé son déménagement dans les locaux de l'ancien Praz-Soleil. Quant au D<sup>r</sup> Laurent Sandoz, médecin-chef du service de médecine interne, à la fin du mois d'août prochain, il quittera le Pays-d'Enhaut pour se rapprocher de sa famille, après plus de sept ans à la direction médicale du PSPE. D'intenses recherches sont en cours pour trouver de nouveaux médecins, par le biais d'une annonce, en faisant jouer les réseaux, les relations personnelles et mettant en avant les avantages de la région. Il rappelle que chacun et chacune peut apporter sa pierre à l'édifice ; qu'il en va de l'avenir des soins au Pays-d'Enhaut.

Il poursuit avec un peu de sport. Mercredi 24 avril, quittant le village de Château-d'Œx, le Tour de Romandie passera par la Rosette, puis descendra en direction de Fribourg, traversant alors Rossinière. Il aura un impact sur les transports scolaires. Les enfants véhiculés en mini-bus seront, ce jour-là, déposés sur le parking de la Coop. Ceux qui empruntent les TPC arriveront le matin, comme à l'ordinaire. En fin de matinée, ils seront conduits à leurs bus respectifs. Il signale que ces aménagements n'auront aucun impact sur les épreuves cantonales de référence. Les familles recevront en outre une circulaire leur présentant les détails de l'organisation.

## **7. Election d'un(e) vice-président(e)**

Suite à l'élection de M. Alexandre Fivat à la Municipalité et à sa démission du conseil, un ou une vice-présidente doit être nommée. Les deux ans de présidence de M. Alexandre Mottier touchant à leur fin, la personne intéressée serait susceptible d'être élue à la présidence en juin. Ces quelques mois, lui permettraient de vivre un conseil et une votation au sein du bureau ; ce serait pour elle l'opportunité de prendre ses marques.

Personne n'ayant spontanément manifesté son intérêt pour la fonction, le président propose de revenir sur le sujet au moment des divers.

## **8. Préavis N° 1/2024 – Adoption du Plan d'affectation communal PACom**

MM. Béboux et Zbinden, du bureau d'urbanisme 2b, sont présents afin d'exposer la démarche qui sous-tend le PACom et répondre aux questions. En guise d'introduction à leur présentation, M. Jean-Pierre Neff rappelle que le PACom est de compétence cantonale ; non

sans souligner au passage que le Canton de Vaud laisse une grande marge de manœuvre aux communes, en apparence en tout cas. Chaque modification du plan directeur cantonal a en effet une répercussion sur les plans d'affectation communaux. C'est ainsi que les régions de montagne, ayant trop de réserves constructibles, ont dû dézoner. Relevons en outre que l'affectation d'une zone n'est pas pérenne : elle est fixée pour un temps donné. Le PACom est un outil de travail pour les Municipalités. Avant la délivrance d'un permis de construire, par exemple, il permet de faire une pesée d'intérêt, d'avoir une marge de manœuvre. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'il n'est jamais totalement juste, totalement fini, car les choses évoluent.

L'historique du projet est alors présenté par M. Zbinden, ainsi que la démarche suivie. D'image en image, d'explication en explication, on plonge dans le vif du sujet. Il a été choisi de densifier les noyaux de La Frasse, du village et du Village Derrière à La Tine. Les plans épingleés au mur sont très colorés. De surfaces pleines en surfaces hachurées, on découvre que chaque couleur correspond à un thème : zone d'habitation, de protection du patrimoine bâti, espaces verts... Chacune a son règlement.

M. François Margot demande quelles sont les compétences du conseil en ce qui concerne le PACom ; il demande s'il est possible de l'amender, comme d'autres textes communaux. M. Jean-Pierre Neff précise que le conseil pourrait apporter un amendement au préavis. La Municipalité devrait alors revoir sa copie ; on repartirait pour un tour, avec une mise à l'enquête et tout ce qui s'ensuit. Le conseil n'a ni les compétences, ni les attributions de faire un PACom. Il est de compétence municipale et cantonale. Le conseil adopte le principe du PACom ; il adopte ce que propose la Municipalité, et c'est le Canton qui, en finalité, lève les oppositions. La Municipalité, de son côté, aura une certaine marge de manœuvre quant à sa mise en œuvre.

M. Hervé Martin demande pourquoi, dans le secteur chalet de la Place-cure-église, au cœur du village, il a été choisi de mettre une zone de protection au travers d'une parcelle ; pourquoi on enlève une surface derrière un bâtiment au centre du village. A son avis, elle serait adaptée pour un développement futur.

Il lui est répondu que les services cantonaux, la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), étaient présents lors de l'attribution de ladite zone. M. Jean-Pierre Neff précise que l'idée est de laisser des échappées sans construction.

Ayant remarqué une évolution entre la première mise à l'enquête et la seconde, M. François Margot s'enquiert du devenir de la grange de la Gotte. Il demande si son propriétaire doit la démolir ou s'il peut la transformer.

M. Jean-Pierre Neff explique que la Municipalité a mené une réflexion quant aux vieux bâtiments, derniers témoins du passé. Dans les anciens plans d'affectation, la grange précitée était à démolir ; à la place, le propriétaire pouvait reconstruire un bâtiment type chalet. Actuellement, comme elle se trouve en zone protégée, et suite à des oppositions, décision a été prise de laisser le choix au propriétaire. Il peut la maintenir ou décider de la démonter.

M. François Margot relève que, par-ci par-là dans le village, autour de chez eux, des gens remplacent leur terre végétale par des cailloux. Attitude qui paraît absurde, tant du point de vue esthétique, que du réchauffement climatique ou de la biodiversité. Il demande si, dans la marge de manœuvre qu'a la Municipalité, elle pourrait refuser des aménagements jugés non-conformes au caractère du lieu ; si elle a des outils pour éviter ce genre de choses.

M. Jean-Pierre Neff souligne qu'actuellement, la Municipalité est de plus en plus attentive, afin que de tels aménagements ne voient pas le jour. Mais dans la réalité, les gens font sans demander, et intervenir est toujours délicat. La Municipalité essaie d'inciter au maximum, de parler avec les propriétaires, tant de la construction que des extérieurs. Notons au passage que nombreux sont ceux qui n'entrent pas en matière, car ils sont chez eux. Il rajoute encore qu'aujourd'hui, le PACCom va plus loin qu'avant. On ne parle pas que du bâti, mais également de tout ce qu'il y a autour.

M. François Margot demande encore pourquoi on n'a pas un plan cadastral plus actuel. Le guichet cartographique cantonal semble plus à jour que les plans reçus. Il est répondu que les données datent de 2023, on ne peut plus justes, selon le géomètre.

S'ensuit le rapport de la commission ad hoc, lu par la rapporteure, M<sup>me</sup> Dorothée Ramel. Il ressort du rapport que la commission a eu accès à tous les documents. Elle a ainsi compris l'ampleur du travail effectué depuis neuf ans, la complexité des procédures. Elle ne peut que constater que la Municipalité a effectué le travail pour lequel elle a été mandatée. Cette dernière a en outre reçu et écouté les seize opposants, puis rédigé tous les procès-verbaux concernant les conciliations. Certaines modifications ont pu être apportées, tant aux plans qu'aux règlements, et un certain nombre d'oppositions ont ainsi été retirées d'elles-mêmes. La mise à l'enquête complémentaire a suscité trois nouvelles oppositions, dont une seule a été retirée.

La commission a constaté que les procédures ont été suivies, que dans la mesure du possible, la Municipalité a apporté des corrections pour donner suite aux enquêtes et aux remarques faites par les opposants ; et que les dernières oppositions ne pourront finalement être levées que par les instances cantonales.

M. Hervé Martin rappelle que le conseil a accepté la prolongation de la zone réservée communale (préavis n° 5/2022). Il demande ce qu'il en est maintenant : devrait-on voter pour lever cette zone ? Tombe-t-elle automatiquement lorsque le PACCom est en service ?

M. Jean-Pierre Neff répond que, si ses souvenirs sont bons, l'entrée en vigueur du PACCom marque la fin de la zone réservée.

Sans autre question, les membres présents acceptent, par 27 oui et 1 abstention, d'adopter le dossier final du PACCom, tel que présenté.

S'ensuivent des remerciements de Jean-Pierre Neff, au conseil pour sa confiance, ainsi qu'au bureau 2b pour leur travail.

## **9. Préavis N° 2/2024 – Demande de crédit pour la réfection du pont « Rose-Marie » à La Tine – Etape IV**

Dans son rapport, la commission ad hoc, par la voix de M<sup>me</sup> Cécile Tribot, rapporteure, rappelle que la seconde partie des travaux, regroupant les étapes II et III, s'est déroulée avec succès ; que les rénovations prévues ont pu être réalisées ; que le budget a pu être tenu, et que la suite des travaux prévus peut avoir lieu. Il est prévu de les effectuer dans la période allant de la dernière semaine avant les vacances d'été, à la première semaine de la rentrée scolaire. Le pont sera alors fermé à la circulation ; le transport des piétons et des écoliers sera prévu aux mêmes conditions que pour les phases précédentes.

Le conseil accepte alors, par 27 oui et 1 abstention, d'accorder un crédit d'investissement de 228 000 francs pour la réfection du pont « Rose-Marie » à La Tine – Etape IV. Décision suivie des remerciements de M. Alain Karnstädt.

## **10. Divers et propositions individuelles**

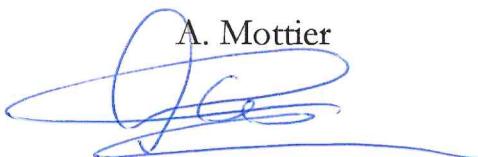
M. Fernand Dubuis s'inquiète du container du Poyet. Voilà bien des semaines qu'il est trop petit. Des sacs sont posés à côté, même des sacs noirs... donnant aux renards l'opportunité de s'en donner à cœur joie.

M. Antoine Martin explique que ledit container avait été mis en place pour les habitants du Revers, parce que le camion ne faisait plus le ramassage. Aujourd'hui, d'autres personnes en profitent certainement aussi. Des recherches ont été effectuées afin de retrouver ceux qui ont déposé les sacs non conformes, avec un certain succès. Des réflexions sont actuellement en cours, pour déterminer si ledit container est toujours nécessaire.

Pour donner suite au point 7 de l'ordre du jour, M. Alexandre Mottier revient avec la question de la vice-présidence. Personne ne se proposant de reprendre le poste laissé vacant par Alexandre Fivat, il propose la candidature de M<sup>me</sup> Valérie Richoz, qui est d'accord d'assurer l'intérim jusqu'au prochain conseil. Elle est donc nommée, à l'unanimité, vice-présidente ad interim, puis acclamée par de chaleureux applaudissements.

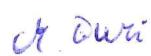
La parole n'étant plus demandée, le président clôture la séance. Il remercie chacune et chacun pour la richesse des débats et donne rendez-vous le mardi 25 juin pour le prochain conseil.

Le Président

A. Mottier  




La Secrétaire

  
M. Buri